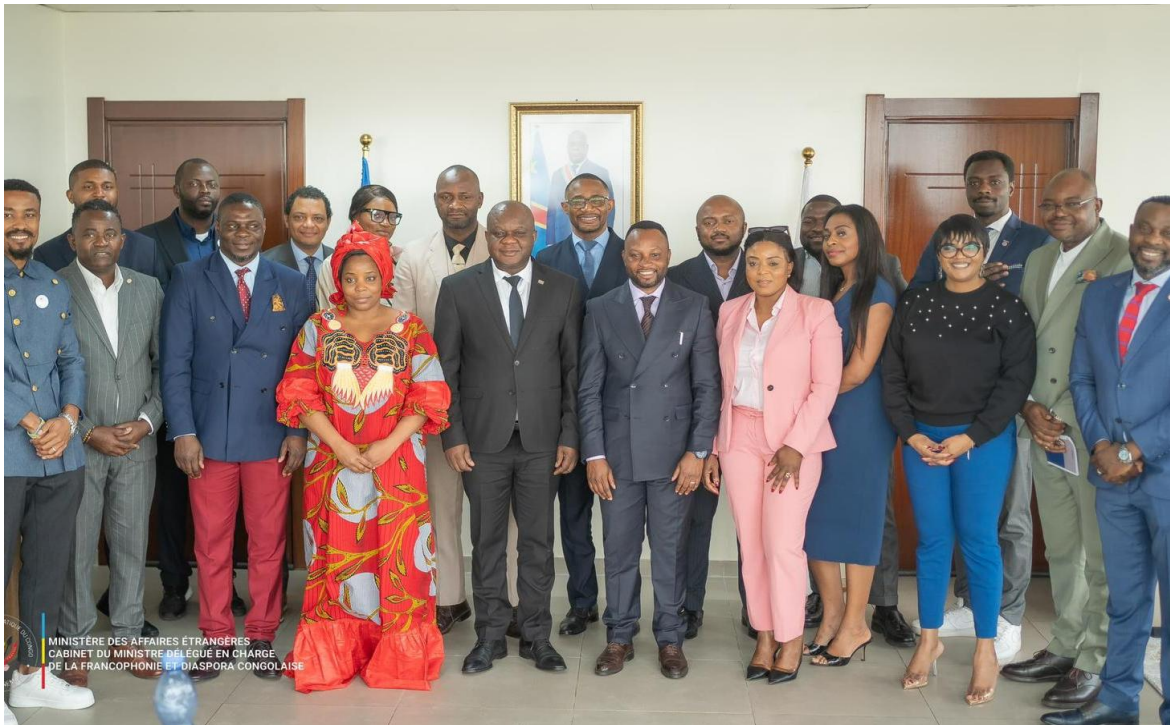


**RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE LA DIASPORA SUR
L'ATELIER D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ISSUES DES FORUMS ET DES ASSISES DE
LA DIASPORA CONGOLAISE**



République démocratique du Congo

Kinshasa

Du 24 au 27 novembre 2025

MISE EN CONTEXTE

Du lundi 24 novembre au jeudi 27 novembre 2025, dans la salle des conférences internationales des Affaires étrangères, Son Excellence Monsieur le Ministre Délégué près le Ministre des Affaires étrangères chargé de la francophonie et de la Diaspora congolaise, Crispin Mbadu Phanzu, a organisé un atelier consacré à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des différents forums, dialogues et assises nationaux dédiés à la diaspora congolaise, couvrant la période du 30 juillet 2008 au 19 novembre 2021.

La volonté du Chef de l'État, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo et du Gouvernement est d'intégrer de manière effective la Diaspora congolaise dans ses priorités gouvernementales, telle que transcrite dans le Programme d'Action du Gouvernement, PAG en sigle.

Pendant ces quatre jours, cet atelier a rassemblé entre 60 à 80 participants, dont des représentants du gouvernement, du parlement, de la société civile, et des délégués venus des différentes communautés congolaises à l'étranger (États-Unis, Belgique, Royaume-Uni, Afrique du Sud et Canada), dans un esprit de clarification des résolutions antérieures et de relance concrète des recommandations qui y seront prises.

À l'issue des discussions, six priorités ont été retenues et une feuille de route destinée à structurer une coopération État-diaspora plus moderne, plus efficace et enfin opérationnelle pour le développement national.

Selon le calendrier, quatre à six semaines après la clôture, les autorités compétentes devront finaliser et diffuser le rapport, la feuille de route et la mise en place du suivi.

Pour conclure, cet atelier constitue une étape cruciale dans l'opérationnalisation des engagements institutionnels à travers des actions concrètes.

PRIORITÉS

1. Opérationnalisation de la Direction générale des Congolais de l'Étranger (DGCE)
2. Création du Fonds d'Investissement de la Diaspora (FID-RDC)
3. Réforme de la double nationalité et création d'un certificat/ID Diaspora
4. Création du Haut Conseil de la Diaspora
5. Accès équitable, rapide et de qualité aux services consulaires
6. Mise en place d'un comité paritaire permanent de suivi

PREMIÈRE PRIORITÉ

Opérationnalisation de la Direction générale des Congolais de l'Étranger (DGCE)

La Direction générale des Congolais de l'Étranger, DGCE en sigle, est considérée comme l'ossature centrale et comme le pilier institutionnel de toute politique publique envers la diaspora. Si des avancées existent, notamment le recrutement de 500 agents et la création de groupes de travail interministériels, l'institution reste juridiquement inachevée.

Le rapport recommande l'achèvement immédiat de son cadre légal, la nomination rapide d'une équipe dirigeante, ainsi que le déploiement progressif d'outils fonctionnels permettant d'en faire une véritable administration spécialisée au service des Congolais établis hors du pays.

DEUXIÈME PRIORITÉ

Création du Fonds d'Investissement de la Diaspora (FID-RDC)

La création du Fonds d'Investissement de la Diaspora, RID-RDC en sigle, est un instrument longtemps attendu dans le but de canaliser les ressources financières de la Diaspora. Elle est destinée à orienter et à canaliser l'épargne ou les ressources financières de la diaspora vers des projets structurants en RDC. Les études de faisabilité, disponibles depuis plusieurs années, doivent désormais être converties en décisions politiques.

Le rapport plaide pour la désignation urgente d'un pilote institutionnel, l'adoption des textes fondateurs, l'installation d'une gouvernance partagée entre l'État, la diaspora et le

secteur privé, en vue de lancer les premières levées de fonds et de réaliser les premiers investissements dans un délai raisonnable.

TROISIÈME PRIORITÉ

Réforme de la double nationalité et création d'un certificat/ID Diaspora

Les participants présents ont également ravivé le dossier sensible de la double nationalité. Tout en reconnaissant les défis constitutionnels, l'atelier sur la réforme de la double nationalité et la création d'un certificat Diaspora recommande une démarche en deux phases : une étape intermédiaire consistant à instituer un certificat officiel pour les Congolais de la diaspora donnant accès à des droits économiques et fiscaux harmonisés.

Des suivis, à terme, d'une révision du cadre juridique national et symbolique pour consacrer la reconnaissance formelle de la double nationalité.

QUATRIÈME PRIORITÉ

Création du Haut Conseil de la Diaspora

L'établissement du Haut Conseil de la Diaspora comme l'interlocuteur unique et représentatif des Congolais de l'Étranger auprès des institutions de la République. Le rapport préconise un processus inclusif et indépendant, démarrant par un recensement mondial, suivi d'assises régionales et de l'élaboration des textes constitutifs, avant l'organisation d'élections générales pour installer un organe représentatif légitime et stable. Le Haut Conseil de la Diaspora facilitera la structuration de la représentation et le dialogue de la Diaspora.

CINQUIÈME PRIORITÉ

Accès équitable, rapide et de qualité aux services consulaires

L'amélioration et le renforcement de la présence et des services consulaires afin d'assurer un accès équitable aux services de proximité, rapides et de qualité à tous les Congolais de l'Étranger. Les travaux insistent sur la nécessité d'un dispositif modernisé : portail consulaire unifié, services dématérialisés, plateformes d'urgence, ainsi que des opérations mobiles destinées aux zones à forte

concentration de Congolais. L'objectif est de rendre l'assistance consulaire plus accessible, plus rapide et plus protectrice.

SIXIÈME PRIORITÉ

Mise en place d'un comité paritaire permanent de suivi

La mise en place d'un comité paritaire de suivi a même de garantir le suivi systématique, l'évaluation transparente et la mise en œuvre effective des recommandations issues des forums et assises de la Diaspora. Les participants ont jugé indispensable l'institution d'un Comité Paritaire de Suivi (CPS), réunissant l'État et la Diaspora dans un mécanisme de monitoring permanent.

Ce comité paritaire devra assurer la transparence des avancées, publier régulièrement des rapports publics et garantir que les réformes engagées ne s'enlisent plus dans les lenteurs administratives.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES RECOMMANDATIONS

Axe prioritaire	Recommandations	Responsable	Échéancier
DGCE	Finaliser cadre légal + nommer direction + déployer outils fonctionnels	Gouvernement & DGCE	6 mois
FID-RDC	Désigner pilote institutionnel + adopter textes fondateurs + gouvernance tripartite	Min. Finances & MFAE	12 mois
Nationalité	Instaurer certificat diaspora + engager révision constitutionnelle	Parlement & Commission juridique	12–18 mois
Haut Conseil	Définir composition, mandat, représentativité	MFAE & Diaspora organisée	9 mois
Services consulaires	Cartographier besoins + moderniser plateformes	MAE & Ambassades	6–12 mois
Suivi	Comité paritaire permanent + rapports trimestriels	Gouvernement & Diaspora	Immédiat

Le rapport final ajoute une série d'orientations transversales essentielles à la réussite de l'ensemble : identification claire du leadership institutionnel pour chaque réforme, adoption d'approches graduelles avec jalons précis, inscription des budgets dédiés dans la loi de finances, renforcement des synergies interministérielles, implication de la diaspora dès la conception des décisions, et suivi public accessible en temps réel.

POINTS SAILLANTS CÉRÉMONIE DE LA CLÔTURE

Allocution de la Première Ministre Cheffe du Gouvernement

Dans son allocution, le jour de la clôture de l'atelier, la cheffe du Gouvernement, Son Excellence Madame la Première Ministre Judith Suminwa Tuluka, a rappelé le rôle central de la Diaspora dans le développement national :

« La Diaspora congolaise n'est pas une simple communauté de Congolais à l'étranger. Elle est une force vive, un levier stratégique, une actrice économique majeure, un réservoir de compétences et un pilier de notre rayonnement international », a-t-elle affirmé.

Elle a ensuite rendu hommage à la vision du Chef de l'État, SEM Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui a placé les Congolais de l'étranger au cœur des priorités gouvernementales. Elle a également salué l'engagement du Ministère des Affaires étrangères, à travers son Ministre délégué chargé de la Francophonie et de la Diaspora, Crispin Mbadu Phanzu, pour l'organisation de cette rencontre stratégique.

Enfin, elle a instruit les ministres, SEM Jean-Pierre Lihau, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique et SEM Adolphe Muzito, Vice-premier ministre en charge du budget, de mettre en œuvre « dans les plus brefs délais » les recommandations phares qui ont émergé de ces assises.

Une décision saluée par l'ensemble des participants, convaincus qu'un cap vient enfin d'être franchi dans la valorisation du rôle stratégique de la Diaspora.

Ministre délégué près le Ministre des Affaires étrangères chargé de la Francophonie et de la Diaspora congolaise

Le Ministre délégué, Crispin Mbadu Phanzu, a, de prime abord, rendu un vibrant hommage au Chef de l'État, Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour son attention particulière à la Diaspora congolaise.

Il a ensuite souligné l'urgence de passer à la phase d'action : « Nous devons désigner rapidement les leaders institutionnels de cette stratégie et adopter les décrets nécessaires à sa mise en œuvre. La Diaspora attend des résultats concrets. »

CONCLUSION

Nous tenons, en premier lieu, à exprimer notre profonde gratitude à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, pour la nomination d'un Ministre délégué en charge des questions de la Francophonie et de la Diaspora. Cette avancée politique majeure constitue, à nos yeux, une reconnaissance significative du rôle stratégique de la Diaspora congolaise et ouvre la voie à une participation plus structurée et plus efficace de celle-ci aux enjeux nationaux.

Aussi, nous remercions, Son Excellence Monsieur le Ministre Délégué près le Ministre des Affaires étrangères chargé de la francophonie et de la Diaspora congolaise, Crispin Mbadu Phanzu, pour la considération qu'il porte pour la Diaspora Congolaise.

Nous espérons que le présent rapport apportera un éclairage pertinent sur les priorités, les attentes et les préoccupations des membres de nos diasporas. Nous réaffirmons notre volonté de collaborer étroitement avec nos Ambassades et l'ensemble des institutions concernées, afin d'atteindre des objectifs communs et de renforcer durablement les liens entre la Diaspora congolaise et son pays d'origine, la République Démocratique du Congo.

Nous demeurons pleinement disponibles pour tout échange futur, en vue de discuter concrètement des conclusions de ce rapport et d'explorer les prochaines étapes de notre collaboration.

Nous vous remercions sincèrement pour le temps accordé à cette démarche, pour l'attention portée à ces questions essentielles et pour votre engagement constant au service de la Diaspora congolaise.

Veillez croire, Leurs Excellences, Mesdames et Messieurs, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

PAGE DE VALIDATION ET DE TRANSMISSION

Fait, **Le 21 décembre 2025**

Le présent rapport est soumis à l'attention des autorités compétentes ainsi qu'aux partenaires institutionnels. Il constitue une contribution proposée par la Diaspora invitée, élaborée dans le cadre des travaux de l'Atelier d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des forums et des assises de la Diaspora congolaise, tenu à Kinshasa du 24 au 27 novembre 2025.

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DIASPORA PRÉSENTE

États-Unis

- Dady Marcel Djamba,

Afrique du Sud

- Olivier Mulamba Ngindu Kalenga

Belgique

- Ndjali Lomponda
- Melba Phongo Muanangele

Royaume-Uni

- Elvine Batanga

Canada

- Raymond Kashiba
- Popol Abraham Kayembe
- Risse Rosalie Kenababu Ndala

PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT

Ce rapport a été présenté à la délégation présente à la Table ronde nationale sur l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes et a été approuvé à l'unanimité par celle-ci.

Étaient présentes :

Mesdames :

1. Sephora MPONGO KANDA / France
2. Ôdewa NDJALI LOMPONDA / Belgique
3. Risse Rosalie KENABABU NDALA/ Canada

Étaient présents :

Messieurs :

1. Frédéric-Frenzi N'ZINGA / France
2. Patrick LUPINI/ France
3. Olivier KALENGA / Afrique du Sud
4. Manasse MASSUAMA / Belgique
5. Nyembo Christian KASONGO / Belgique
6. Dady Marcel DJAMBA / États-Unis
7. Emmanuel KALUMBATA / États-Unis
8. Abraham KAYEMBE / Canada
9. Raymond KASHIBA / Canada

Commission de rédaction du présent rapport :

- 1) Mme Risse Rosalie KENABABU NDALA
- 2) M. Olivier KALENGA
- 3) M. Raymond KASHIBA